

## La collecte sélective

La collecte du bac vert est effectuée le jeudi matin une fois par mois.  
La collecte du bac jaune est effectuée le mardi tous les quinze jours.



Les emballages et objets doivent être placés dans les bacs prévus à cet effet. Soyez précis, votre bac ne sera pas ramassé s'il contient des objets ne devant pas s'y trouver.

- bac vert : bouteilles, bocaux, pots de verre (hors verre plat, vaisselle, ampoules, pots de terre)
- bac jaune : emballages ménagers en plastique, alu, fer, carton, aérosols, briques alimentaires (hors bouteilles d'huile, pots de produits laitiers, polystyrène), journaux, magazines, prospectus (hors enveloppes, annuaires, livres).

Pour plus de sécurité, vous pouvez vérifier sur le calendrier de collecte les informations se rapportant au tri.

Documents

[Consignes de tri](#)

Liens utiles

[Site internet du SMIRTOM du Vexin](#)